

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL du jeudi 5 MARS 2026 à 20H00

Le Conseil Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 05 mars 2026 à 20H00 sous la présidence de M. Luc VAN ROEKEGHEM, Président du SESE.

Etaient présents : MM., BAILLIEU, FOLY, FOURNIER, PAQUES Dominique, DUMONT, Mmes BEAUSSE, ROGEZ, MM. BALLY, MARTEL, NAUDET, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER, LOUCHET, GRANDERIE et HOLUIGUE, membres titulaires, MM. PECHINOT, SAILLY, JOUGLEUX, membres suppléants

Etaient absents excusés : MM. HERDUIN (suppléé par M. PECHINOT), DOUCHAIN (suppléé par M. JOUGLEUX), Mme CHATILLON (suppléé par M SAILLY), MM. LOUVET et FLAHAUT.

19 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. M. Geneviève ROGEZ qui accepte, est élue à ce poste par 19 voix.

Le Président renouvelle ses condoléances à MM. BALLY, Vice-Président et BOTTE, secrétaire, suite au décès respectivement de leur beau-frère et frère.

Le procès-verbal de la réunion du 10 février 2026 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention avec la Ville de Samer pour le remboursement des frais de prêt de main d'œuvre - Modification de la délibération du 14/12/2022. Cet avenant prévoit l'ajout des heures de la comptable.

Le Comité prend acte de la suppression de l'indemnité mensuelle de cette dernière, car elle est en retraite progressive au 01/04/2026.

- AUTORISE le Président à signer une convention à intervenir avec Le Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais - la fibre numérique à Lille - et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise en œuvre des moyens techniques d'intervention et d'assistance en vue d'assurer le fonctionnement des envois des actes budgétaires en Préfecture sous forme dématérialisée.

- AUTORISE le Président à signer une Convention avec la centrale d'achat du Syndicat Mixte la Fibre numérique 59-62 définissant les conditions d'adhésion et pour bénéficier des prestations d'achat, notamment l'acquisition de clé électronique de signature ou l'assistance aux marchés et commandes publics.

BUDGET

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- A ETUDIE ET VOTE le compte de gestion 2025 du Receveur du SESE qui, ne tenant pas compte des restes à réaliser, présente les mêmes résultats que le compte administratif.
- A ETUDIE ET VOTE sous la présidence de M. BALLY, Vice-Président, (M.VAN ROEKEGHEM, en sa qualité de Président, ne prend pas part au vote) le compte administratif 2025 qui présente un excédent d'exploitation de 137 172,73€, un excédent d'investissement de 13 033,51€ qui, compte tenu des restes à réaliser, présente un excédent global de 144 003,24€. Des félicitations sont adressées au Président pour sa bonne et saine gestion des deniers du SESE.
- A AFFECTE l'excédent d'exploitation 2025 de 137 172,73€ reporté en totalité en excédent d'exploitation pour 2026.
- DECIDE la fongibilité des crédits soit à autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, avec obligation de rendre compte au Comité Syndical suivant.
- A ETUDIE ET VOTE le budget primitif 2026 équilibré en section d'exploitation à 471582,73€ reprenant notamment l'achat d'eau et les charges courantes et en section d'investissement à 485 800,51€ reprenant notamment, le renouvellement de canalisations à SAMER et à VERLINCTHUN, le dernier programme d'incendie de 2025 (1 citerne pour une maison isolée à Carly).

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président, informe l'assemblée qu'un devis a été demandé à V2R pour la réalisation d'un diagnostic des citernes incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.40.

Le Président du SESE,

La secrétaire de séance,

Luc VAN ROEKEGHEM

Geneviève ROGEZ.